

## Santé

### Objectifs

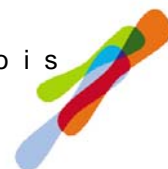
- Favoriser un accès égal et rapide aux soins, en optimisant les moyens.
- Appliquer une gestion coordonnée des crises sanitaires.
- Anticiper l'évolution de la population et des personnels soignants.
- Améliorer l'information et la communication sur l'offre de soins.
- Promouvoir la santé de la population en agissant sur les déterminants de la santé.

### Stratégies

- Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé.
- Promotion des enjeux de santé publique au travers de politiques d'aménagement, de développement de la mobilité douce et de lutte contre les pollutions.

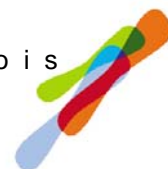
### Actions

- Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé (n°80).
- Evaluation d'impacts sur la santé (n°81).

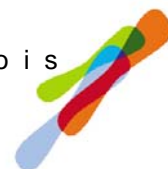


<b>Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé</b>		<b>80</b>  <b>toute</b> <b>l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	Offre de partenariats HUG et des hôpitaux français ; <b>Projet Pilote de réseau Inter-hospitalier</b> ; <b>Accord-cadre transfrontalier</b> ; <b>Information.</b>	
<b>Coûts</b>		

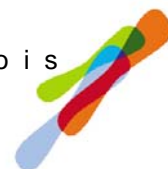
<p><b>Diagnostic</b></p> <p><b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p><b>Objectifs et résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Diagnostic</b></li> </ul> <p>La santé est au cœur de la problématique du développement durable, devant concilier les impératifs sociaux, économiques et environnementaux. L'accès au système de soins est un enjeu essentiel pour l'agglomération. Ce service doit être accessible à tous, de façon équitable quelque soit le statut des habitants (frontaliers ou non), ou leur lieu de domicile. La mise en place d'actions de coopérations dans le domaine de la santé est complexe et suppose d'associer un nombre important d'acteurs divers, aux compétences spécifiques.</p> <p>Des avancées ont été effectuées ces dernières années. En France notamment, le document d'organisation et de planification sanitaire, le Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) prend en compte, depuis le printemps 2006, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Le rôle de recours des HUG y est à définir (activités qui pourraient être prises en charge) en tenant compte des règles de prises en charge différentes des deux côtés de la frontière.</p> <p>Dans cette perspective, des complémentarités peuvent ainsi être trouvées entre les HUG et les hôpitaux français. Les HUG peuvent offrir certaines prestations de niveau universitaire aux patients concernés de la région transfrontalière (bassin de vie franco-valdo-genevois). Les hôpitaux français peuvent offrir leurs prestations de niveau de proximité, de niveau de proximité renforcé, de niveau de référence, aux patients assurés LAMal et résidant en France.</p> <p>Par conséquent, les actions développées au sein des groupes de travail de la commission « Santé » du CRFG sont indispensables. Les partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois y sont ainsi représentés en tant que force de proposition et d'impulsion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></li> </ul> <p>Le déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé vise donc à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Coordonner et à structurer l'offre de soins.</li> <li>2) Appliquer une gestion coordonnée des crises sanitaires, des épidémies et des pics de pollution s'avère essentiel.</li> </ol> <p>A l'exemple de problématiques récentes comme le SRAS, la canicule et les pics d'ozone, et de problématiques actuelles telles la grippe aviaire ou la pollution aux micro-particules, on voit à quel point il est important d'adresser des messages cohérents et univoques à la population.</p>
---	---



	<p>3) Accompagner l'évolution démographique de notre bassin de vie en proposant des formations de personnels adaptées.</p> <p>Le vieillissement de la population posera des exigences nouvelles au personnel soignant. Au-delà des formations nécessaires aux soins aigus, il s'agira de mettre en place les compétences requises pour pouvoir répondre à de nouveaux profils de dépendance. La définition de titres et diplômes transfrontaliers facilitera d'autant la mobilité du personnel qui devra accompagner le partage de moyens au sein de l'agglomération.</p> <p>▪ <b>Objectifs de l'action</b></p> <p>Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois souhaite contribuer à la mise en œuvre des actions aujourd'hui identifiées par les groupes de travail du CRFG, particulièrement, en matière de planification hospitalière et à l'accès aux soins.</p> <p>L'objectif ici clairement affiché est de permettre au Projet d'agglomération de suivre l'aboutissement des réflexions des groupes de travail concernant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre de l'offre de partenariat des HUG et des hôpitaux français sur le bassin franco-valdo-genevois et l'étude des modalités pratiques et tarifaires.</li> <li>- La mise en œuvre du projet pilote de réseau inter-hospitalier d'informatique médicale transfrontalière. Il s'agit d'améliorer le suivi du parcours médical des patients et d'éviter la perte d'informations.</li> <li>- La mise en réseau des centrales d'urgence médicale : expérimentation pour la prise en charge de proximité des secours d'urgence.</li> <li>- La préparation et le suivi d'un accord cadre transfrontalier.</li> <li>- L'information et la communication sur les avancées de la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé (communication sur la mise en réseau des centrales d'urgence, sur les avancées de l'accord cadre transfrontalier, information sur l'offre de soins et les conditions d'accès, etc.).</li> </ul> <p>Ce suivi se fera au travers de la participation des représentants du Projet d'agglomération aux groupes de travail réunis sur le thème de la santé en tant qu'observateur et initiateur.</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p>	<p>▪ <b>Pilotage de l'action</b></p> <p>Commission « Santé et Cohésion Sociale » du CRFG.</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<p>▪ <b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p>Conduite des opérations au travers de groupes de travail spécifiques.</p> <p>▪ <b>Calendrier</b> : 2007-2008-2009</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>Suivi régulier des avancées des projets. Compte-rendu et bilans d'étape fournis aux membres de la Commission et des élus en charge de la mise en œuvre du Projet d'agglomération.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Globalement, la thématique de la santé occupe une place prépondérante dans le socle des services à la personne qui compose le Projet d'agglomération. Son impact est évident en matière de spatialisation des grands équipements hospitaliers, mais aussi en matière d'accès aux services d'agglomération.</p>

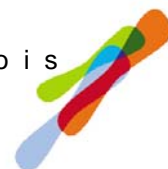


Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé					N°80	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Mise en œuvre de l'offre de partenariat des HUG et des hôpitaux français			4	2007-2009		CRFG
Mise en œuvre du projet pilote de réseau inter-hospitalier d'informatique médicale transfrontalière			7	2007-2009		CRFG
Préparation et suivi d'un accord cadre transfrontalier			5	2007-2009		CRFG
Information et communication sur les avancées de la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé	nd		2	2007-2009	nd	CRFG

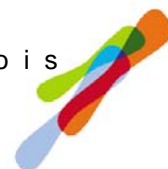


Evaluation d'impacts sur la santé		81 toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>	<p>En coordination avec l'Evaluation environnementale stratégique</p> <p>Intégration dans les études de planification du Projet d'agglomération (approfondissement du Schéma d'agglomération)</p>	
<b>Coûts</b>	Voir budget global 2008-2009 pour l'approfondissement du Schéma d'agglomération (1'140 KCHF, soit 670,6 K€)	

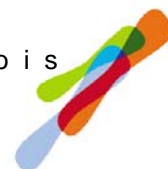
<b>Nature et ambition de l'action</b>	<p>▪ <b>Nature et description de l'action</b></p> <p>L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) est une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être évalué selon ses effets potentiels sur la santé de la population (positifs ou négatifs, directs ou indirects) et la distribution de ces effets au sein de la population. L'EIS a comme cadre de référence, la définition de la santé de l'Organisation mondiale de la santé selon laquelle « la santé n'est pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité mais un état de complet bien-être physique, mental et social » (OMS, 1948). Cette définition tend à montrer que l'état de santé des individus est déterminé par des interactions complexes entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux, appelés les déterminants de la santé. Elle souligne aussi le caractère non strictement médical de l'approche EIS et précise qu'elle se base sur les déterminants socio-économiques et environnementaux. Toutefois, les aspects liés au système de soins font aussi partie de l'EIS.</p> <p>Dans le canton de Genève, l'EIS est inscrite à l'article 4, alinéa 2 de la nouvelle loi sanitaire. Dans cet article, il est dit : « si un projet législatif est susceptible d'engendrer des conséquences négatives sur la santé, le Conseil d'Etat peut décider de l'accompagner d'une évaluation de son impact sur la santé ».</p>
<b>Objectifs</b>	
<b>Résultats attendus</b>	
	<p>▪ <b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimiser les impacts négatifs et renforcer les effets positifs sur la santé avant que le processus décisionnel ne soit terminé,</li> <li>- Lutter contre les maladies liées au bruit, la pollution, la sédentarisation au travers des politiques d'aménagement et de mobilité douce,</li> <li>- Sensibiliser les acteurs publics dans leur rôle en matière de santé public.</li> </ul> <p>▪ <b>Démarche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les objectifs et enjeux de « santé » dans le cadre du Projet d'agglomération,</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer le processus EIS pour l'approfondissement et la mise en œuvre du Projet d'agglomération,</li> <li>- Faire le bilan du processus EIS engagé,</li> <li>- Effectuer un suivi de la mise en œuvre du PA sur la base d'indicateurs pertinents.</li> </ul> <p>L'EIS est un processus qui est méthodologiquement semblable à celui de l'Evaluation environnementale stratégique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte précoce des préoccupations de promotion de la santé au niveau du PA,</li> <li>- Amélioration du PA en matière de promotion de la santé dans une perspective de développement durable,</li> <li>- Prendre en compte de manière optimale et précoce au niveau du processus décisionnel du PA des préoccupations de promotion de la santé de la population en analysant le projet par rapport aux déterminants de la santé,</li> <li>- Prendre en considération les besoins spécifiques des groupes de la population les plus vulnérables du point de vue sanitaire (p. ex. enfants en bas âge, femmes, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, etc.). Selon le principe de minorité, ce qui est favorable à ces groupes vulnérables en termes d'aménagement l'est aussi, dans la plupart des cas, pour le reste de la population,</li> <li>- Vérifier l'impact de la mise à disposition d'espaces verts et publics de qualité sur la santé.</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteurs de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage de l'action</b> Projet d'agglomération.</li> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'agglomération,</li> <li>- Assistance à maîtrise d'ouvrage : la Direction générale de la santé (DGS) du Département de l'économie et de la santé (DES) à travers l'Unité évaluation d'impact sur la santé (UEIS) détachée à l'Université de Genève,</li> <li>- Partenaires : le Service d'étude de l'impact sur l'environnement (SEIE), le mandataire environnement, les mandataires architectes-urbanistes, etc.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> A définir en fonction des options envisagées pour la suite du PA (2008 – 2010). Il s'agirait entre autres d'assurer un suivi de la phase de mise en œuvre du PA en poursuivant la démarche EIS engagée, en collaboration avec l'EES et en tenant compte des ressources financières disponibles, dans le cadre de la réalisation des schémas directeurs de secteur.</li> <li>▪ <b>Calendrier</b> 2008-2009</li> </ul>



<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>L'EIS permet d'assurer un suivi qui garantit l'efficacité et la cohérence entre les options retenues dans l'approche stratégique et la mise en œuvre du PA. Ceci dans le but de prévenir les maladies liées au bruit, la pollution, la sédentarité au travers de politiques d'aménagement et de mobilité douce.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Il est important de préciser que l'EIS est menée dans une perspective de développement durable et qu'à ce titre elle a des liens avec toutes les autres thématiques. Le lien est particulièrement fort avec la thématique environnementale notamment pour le traitement des problématiques liées aux nuisances sonores, à la qualité de l'air et de l'eau, aux dangers naturels, etc. En effet, des atteintes à l'environnement peuvent avoir des répercussions sur la santé. Dans cette perspective, la démarche préconisée dans le cadre du PA est celle d'une coordination EES – EIS.</p> <p>Concernant l'approche « durabilité », les cadres de référence utilisés sont : les postulats MONET, les éléments de développement territorial durable contenus dans le Rapport sur le développement territorial 2005 de l'ARE et ceux compris actuellement dans la nouvelle Stratégie de développement durable du Conseil fédéral.</p>



Evaluation d'impacts sur la santé					N°81	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Intégration du processus d'Evaluation d'impact sur la santé dans l'approfondissement du Schéma d'agglomération				2008-2009	PA	PA
Pour référence budget global Approfondissement Schéma d'agglomération (urbanisation, paysage, mobilité, environnement, Santé, etc.)	1'140	670,6	4	2008-2009	PA	PA
<b>Total 2008-2009</b>	<b>1'140</b>	<b>670,6</b>				